

- Je souhaite être classé dans mon apprentissage et vérifier si je suis admissible à l'examen de qualification provinciale qui mène au statut de compagnon (le candidat doit détenir un certificat de compétence apprenti de la Commission de la construction du Québec (CCQ))
- OU
- Je souhaite seulement vérifier si je suis admissible à l'examen de qualification provinciale qui mène au statut de compagnon (le candidat n'est pas tenu de détenir un certificat de compétence apprenti de la CCQ)

Veillez fournir les renseignements suivants afin que nous puissions étudier votre dossier. Tous les champs doivent être remplis.

1. IDENTIFICATION			
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale			
Nom		Prénom	
N° de téléphone principal		Autre n° de téléphone	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal
Autochtone <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures	
Renseignements personnels (si vous n'avez pas de dossier à la CCQ)			
Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Taille en mètres ou en pieds	Couleur des yeux <input type="checkbox"/> Bruns <input type="checkbox"/> Bleus <input type="checkbox"/> Pers <input type="checkbox"/> Verts <input type="checkbox"/> Gris <input type="checkbox"/> Noirs		

2. RECONNAISSANCE D'HEURES DE FORMATION	
<input type="checkbox"/> Je suis inscrit dans un programme d'apprentissage reconnu dans une autre province que le Québec.	Province ou territoire du programme d'apprentissage
	Métier d'apprentissage
	Nom de l'autorité en matière d'apprentissage (Voir liste à la page suivante)
	Numéro d'identification en tant que participant au programme, si applicable
<input type="checkbox"/> J'ai complété une démarche de reconnaissance des acquis et je détiens un diplôme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Je fournis mon code permanent afin de permettre à la CCQ de valider mon dossier scolaire.	Code permanent ¹ Selon votre dossier scolaire, des crédits de formation vous seront accordés si vous avez réussi une formation pertinente à votre métier ou spécialité. (Aucune pièce justificative nécessaire.)
<input type="checkbox"/> J'ai réussi une ou plusieurs activités de perfectionnement de la CCQ. Je souhaite qu'elles soient reconnues dans mon apprentissage.	

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

3. RECONNAISSANCE D'HEURES D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Pour connaître tous les détails concernant le processus de reconnaissance d'heures pour les apprentis canadiens d'un régime d'apprentissage reconnu dans une autre province que le Québec, veuillez consulter le ccq.org

Veuillez noter que toutes les heures de travail déclarées à la CCQ par le rapport mensuel sont automatiquement prises en compte pour déterminer votre expérience dans le métier ou la spécialité visé par votre demande.

Les informations fournies dans la section 2 de ce formulaire permettent à la CCQ d'évaluer le nombre d'heures de formation pertinente que vous avez effectuées, de même que le nombre d'heures d'expérience pratique obtenu en chantier dans le cadre de votre apprentissage à ce jour.

Si vous avez d'autres types d'expérience de travail liées à votre métier ou spécialité, voici ce que vous devez présenter :

1. Une ou plusieurs fiches d'expérience de travail (voir suite du formulaire), signées par le responsable de l'entreprise pour laquelle vous avez effectué des tâches liées à votre métier ou votre spécialité.
2. Des photocopies de preuves de rémunération pour valider chacune des fiches d'expérience de travail (relevé de paie ou relevé d'impôt – T-4 ou relevé 1).

Veuillez noter que les documents originaux ne seront pas retournés.

4. AUTORISATION DU CANDIDAT

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la CCQ à vérifier auprès des entreprises et des organismes concernés, incluant notamment Revenu Québec, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les commissions scolaires, l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires aux fins de délivrance d'un certificat de compétence, d'admission à l'examen de qualification provinciale, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, d'admission à une activité de perfectionnement ou de soutien en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, j'autorise la CCQ à obtenir tous les renseignements et documents nécessaires des entreprises et des organismes concernés, et je consens expressément à ce que Revenu Québec transmette à la CCQ une copie du relevé 1 Revenus d'emplois et revenus divers des déclarations de revenus concernées.

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

Signature du candidat (obligatoire)

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)

LISTE DES AUTORITÉS PROVINCIALES OU TERRITORIALES EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

Alberta	<i>Alberta Apprenticeship and Industry Training (AAIT)</i>	Nunavut	<i>Nunavut Apprenticeship, Department of Family Services</i>
Colombie-Britannique	<i>Industry Training Authority (ITA)</i>	Ontario	<i>Employment Ontario</i>
Île-du-Prince-Édouard	<i>Apprenticeship Training and certification, Post-Secondary and Continuing Education Department of Workforce and Advanced Learning</i>	Saskatchewan	<i>Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission</i>
Manitoba	Apprentissage Manitoba	Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Apprenticeship Trades and Certification Division, Department of Advanced Education and Skills</i>
Nouveau-Brunswick	Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle, Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Territoires du Nord-Ouest	Développement de la main-d'œuvre et normes, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi
Nouvelle-Écosse	<i>Nova Scotia Apprenticeship Agency</i>	Yukon	<i>Advanced Education Branch, Department of Education</i>

Veuillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec

Comité d'étude – Dossier salarié

Case postale 2010, succ. Chabanel

Montréal (Québec) H2N 0C3

FICHE D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Remplissez autant de fiches que nécessaires pour démontrer l'ensemble des heures d'expérience de travail que vous souhaitez faire reconnaître. (Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste des mêmes éléments que cette fiche.)

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom	Prénom

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal		Nom et titre de la personne responsable	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES PAR ANNÉE				
Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	
Types de chantier ¹	
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Au besoin, spécifiez la machinerie lourde utilisée pour accomplir ces tâches (marque et modèle)	

5. SIGNATURES		
Signature de la personne responsable de l'entreprise	Signature du demandeur	Date (AAAA-MM-JJ)

¹ Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la Loi R-20. Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (par exemple : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, construction industrielle dans une province autre que le Québec, etc.).

² Les tâches spécifiques à chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction c. R-20, r.8.*

Pièces justificatives : pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie et les relevés d'impôt (T-4 ou relevé 1).

FICHE D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Remplissez autant de fiches que nécessaires pour démontrer l'ensemble des heures d'expérience de travail que vous souhaitez faire reconnaître. (Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste des mêmes éléments que cette fiche.)

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom	Prénom

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal		Nom et titre de la personne responsable	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES PAR ANNÉE				
Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	
Types de chantier ¹	
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Tâche spécifique ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Au besoin, spécifiez la machinerie lourde utilisée pour accomplir ces tâches (marque et modèle)	

5. SIGNATURES		
Signature de la personne responsable de l'entreprise	Signature du demandeur	Date (AAAA-MM-JJ)

¹ Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la Loi R-20. Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (par exemple : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, construction industrielle dans une province autre que le Québec, etc.).

² Les tâches spécifiques à chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* c. R-20, r.8.

Pièces justificatives : pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie et les relevés d'impôt (T-4 ou relevé 1).